



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 9 janvier 2020

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 9 JANVIER 2020

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Arrêté modificatif DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-307 du 9 janvier 2020
modifiant l'arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-33 portant composition de la
commission consultative paritaire de la région Grand Est



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

ARRÊTÉ MODIFICATIF DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-307
modifiant l'arrêté DRAAF-GRAND EST/SRFD/2019-33
portant composition de la commission consultative paritaire de la région Grand Est

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu les résultats de la consultation générale des personnels du 6 décembre 2018,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} « 1 – Représentants de l'administration a) Membres titulaires » est modifié comme suit :

- Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, ou son représentant ;
- M. Laurent BEJOT, chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est ;
- M. Christophe NOEL, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est ;
- M. Benjamin GERARD, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est ;
- Mme Stéphanie MOOG, responsable du contrôle de légalité, des affaires budgétaires et administratives du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est ;


- M. Bernard MEURISSE, directeur de l'établissement public local d'enseignement et formation professionnelle agricoles de la Meuse ;
- M. Sébastien LEONARD, secrétaire général de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Charleville-Mézières ;
- Mme Josiane MOILLERON, directrice du centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Fayl-Billot.

Article 2 :

Le chef du service régional de la formation et du développement de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

A Châlons-en-Champagne, le 09 JAN. 2020

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY